VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 5 octobre 2026 à 19 h 00, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :
Siège #1 - Daniel Roy
Siège #2 - Dannie Mercier
Siège #3 - Denis St-Onge
Siège #4 - Martial Matteau
Siège #5 - Claude Jolicoeur
Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance : aucun.

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 02.

10-2026-240

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

Il EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  3.1 - Séance ordinaire du 14 septembre 2026
4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
5 - CORRESPONDANCE
6 - TRÉSORERIE
  6.1 - Comptes
7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS
  7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme
8 - RÉGLEMENTATION
9 - AFFAIRES NOUVELLES
  9.1 - Administration générale et finances
    9.1.1 - Annulation du solde résiduaire pour les règlements d'emprunt 672, 709 et 729
    9.1.2 - Gaudreau Environnement (Gesterra) - Renouvellement de contrat
    9.1.3 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2027
    9.1.4 - Autorisation de dépense - Achat de décorations de Noël
    9.1.5 - Autorisation de signature de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture du service des cadets à l'été 2027
  9.2 - Sécurité publique
    9.2.1 - Autorisation de dépense - Achat d'une pompe portative

9.3 - Transport

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

9.5.1 - Renouvellement de l'entente de concession alimentaire de l'Aréna Isothermic de Disraeli 2026-2027

9.5.2 - Autorisation de dépense - Remplacement de la pompe à essence de la marina

9.5.3 - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation d'ateliers artistiques destinés aux aînés

9.5.4 - Autorisation de paiement - Installation de la sonorisation de l'Aréna Isothermic de Disraeli

9.6 - Urbanisme et revitalisation

9.6.1 - Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

10 - POINT D'INFORMATION

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10-2026-241

3.1 - Séance ordinaire du 14 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS ST-ONGE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 septembre 2026.

- Faits saillants de la MRC
- CNESST : autorisation des « fit-tests »
- Documentation en lien avec le congrès de la FQM
- Documentation pour les appels de projets du LES et de la piste cyclable

6 - TRÉSORERIE

10-2026-242

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 5 000 $ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de septembre 2026 au montant de 411 447,82 $;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de septembre 2026, qui totalise 411 447,82 $;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du Service d'urbanisme pour le mois de septembre 2026 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

8 - RÉGLEMENTATION

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

10-2026-243

9.1.1 - Annulation du solde résiduaire pour les règlements d'emprunt 672, 709 et 729

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a entièrement réalisé les règlements d'emprunt numéros 672, 709 et 729 à des coûts moindres ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à :

- Règlement 672 – Mise aux normes station pompage avenue Champlain : 731 255 $
- Règlement 709 – Protection des lacs (Stations de lavage) : 658 400 $
- Règlement 729 – Vidange des boues : 1 170 000 $

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT QU'il existe des soldes non contractés de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lesquels ne peuvent être utilisés à d'autres fins ;

- Règlement 672 – Mise aux normes station pompage avenue Champlain : 1 605 940 $
- Règlement 709 – Protection des lacs (Stations de lavage) : 541 600 $
- Règlement 729 – Vidange des boues : 290 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt numéros 672, 709 et 729 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE les montants des dépenses et des emprunts soient réduits pour le :

- Règlement 672 : de 2 337 195 $ à 731 255 $

- Règlement 709 : de 1 200 000 $ à 658 400 $
- Règlement 729 : de 1 460 000 $ à 1 170 000 $

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-244

9.1.2 - Gaudreau Environnement (Gesterra) - Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a un contrat pour le traitement des déchets et des matières organiques avec la compagnie Gaudreau Environnement (Gesterra) d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaudreau Environnement (Gesterra) est en mesure de maintenir le service pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se débarrasser des déchets et matières organiques ramassés ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaudreau Environnement (Gesterra) est prête à prolonger le contrat actuel pour une durée d'un (1) an ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit prolongé le contrat pour le traitement des déchets et des matières organiques avec la compagnie Gaudreau Environnement (Gesterra) jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une durée d'un (1) an ;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière à signer l'addendum au contrat pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-245

9.1.3 - Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027, qui débuteront à 19 heures et qui seront tenues les jours suivants :

MOIS	JOUR	DATE
Janvier	Lundi	11-01-2027
Février	Lundi	08-02-2027
Mars	Lundi	08-03-2027
Avril	Lundi	12-04-2027
Mai	Lundi	10-05-2027
Juin	Lundi	14-06-2027
Juillet	Lundi	12-07-2027
Août	Lundi	09-08-2027
Septembre	Lundi	13-09-2027
Octobre	Lundi	04-10-2027
Novembre	Lundi	08-11-2027

Décembre	Lundi	06-12-2027
Décembre (budget)	Lundi	13-12-2027

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-246

9.1.4 - Autorisation de dépense - Achat de décorations de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite installer des décorations de Noël sur les lampadaires de la marina et du pont de la route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) décorations seront installées sur le pont de la route 112 et que huit (8) décorations seront installées sur les lampadaires de la marina ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue de l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada, au montant de 12 652,25 $ avant taxes, pour l'achat de décorations de Noël de type « étoile givrée » ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au financement par le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la dépense à l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada pour l'achat de décorations de Noël destinées aux lampadaires de la marina et du pont de la route 112 ;

QUE ces dépenses soient financées à même le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-247

9.1.5 - Autorisation de signature de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec pour la fourniture du service des cadets à l'été 2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli adhère à ce programme de la Sûreté du Québec depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation du tarif pour les cadets pour l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation de deux cadets est estimée à environ 17 000 $ pour la Ville de Disraeli, pour environ 400 heures chacun, réparties du 30 mai au 21 août 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli constate un effet positif et une réduction des méfaits lors de la présence des cadets ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Disraeli, l'entente intervenue entre la Ville et la Sûreté du Québec pour la fourniture du service des cadets à l'été 2027.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

10-2026-248

9.2.1 - Autorisation de dépense - Achat d'une pompe portative

CONSIDÉRANT QUE la pompe portative, utilisée pour assurer l'alimentation en eau

lors des interventions du Service de sécurité incendie, ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de la pompe existante est difficile en raison de son mauvais état et de la détérioration importante de son réservoir à essence ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue de l'entreprise Aréo-Feu, au montant de 14 475,00 $ avant taxes, pour l'achat d'une pompe portative 30 HP, modèle AFL-3000 ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au financement par le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la dépense à l'entreprise Aréo-Feu pour l'achat d'une pompe portative ;

QUE ces dépenses soient financées à même le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.3 - Transport

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

10-2026-249

9.5.1 - Renouvellement de l'entente de concession alimentaire de l'Aréna Isothermic de Disraeli 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a loué le local du restaurant de l'Aréna Isothermic de Disraeli à M. Martin Tranchemontagne pour 2023-2024, 2024-2025 ainsi que pour 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Tranchemontagne a signifié son intérêt à opérer à nouveau la gestion du restaurant se trouvant dans l'Aréna Isothermic de Disraeli pour 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli conclut une entente relative à la location de l'infrastructure du restaurant, incluant l'utilisation et l'entretien des tables, des chaises et des comptoirs ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est valide pour la saison 2026-2027 et qu'afin de poursuivre l'engagement, les deux parties devront convenir d'une nouvelle entente chaque année ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS ST-ONGE
ET RÉSOLU

QUE soit accepté le renouvellement de l'entente entre la Ville de Disraeli et le promoteur, M. Martin Tranchemontagne, pour la concession alimentaire de l'Aréna Isothermic de Disraeli ;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière à signer l'entente de location pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-250

9.5.2 - Autorisation de dépense - Remplacement de la pompe à essence de la marina

CONSIDÉRANT QUE la pompe à essence de la marina est vieillissante et que certaines pièces nécessaires à sa réparation deviennent discontinuées ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la pompe permettra d'assurer la continuité du service à la marina ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue de l'entreprise Gasden inc., au montant de 24 450,00 $ avant taxes, pour le remplacement de la pompe à essence de la marina ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au financement par le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la dépense à l'entreprise Gasden inc. pour le remplacement de la pompe à essence de la marina ;

QUE ces dépenses soient financées à même le surplus accumulé affecté aux projets spéciaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-251

9.5.3 - Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation d'ateliers artistiques destinés aux aînés

CONSIDÉRANT QUE l'URLS de la Chaudière-Appalaches offre un soutien financier pouvant atteindre 5 000 $ pour la réalisation de projets favorisant la participation et le bien-être de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite favoriser la participation sociale, le bien-être et la qualité de vie des personnes aînées de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'ateliers artistiques destinés aux aînés permettra de favoriser leur participation à des activités culturelles et sociales, tout en contribuant à briser l'isolement et à créer des occasions de rencontres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations et les actions prévues à la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 6 250 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli souhaite présenter une demande d'aide financière de 5 000 $ à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'engage à assumer une contribution financière de 1 250 $, représentant sa part du financement du projet, soit 20 % des dépenses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 5 000 $ à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation d'ateliers artistiques destinés aux aînés, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la Ville de Disraeli ;

QUE la Ville de Disraeli s'engage à assumer une contribution financière de 1 250 $ pour la réalisation du projet, dont le coût total estimé à 6 250 $;

QUE Mme Julie Lessard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit autorisée à déposer une demande d'aide financière auprès de l'URLS de la Chaudière-Appalaches, pour et au nom de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10-2026-252

9.5.4 - Autorisation de paiement - Installation de la sonorisation de l'Aréna Isothermic de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli, en collaboration avec le Comité de Maintien Aréna Disraeli, a procédé à l'installation d'un système de sonorisation à l'Aréna Isothermic de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Maintien Aréna Disraeli a déjà versé à la Ville la somme nécessaire afin de couvrir cette dépense ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sonospec a réalisé les travaux d'installation de la sonorisation de l'Aréna Isothermic de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 5079, datée du 29 septembre 2026, totalise 10 095,00 $ avant taxes pour les travaux et équipements liés à l'installation de la sonorisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le paiement de 10 095,00 $ avant taxes à l'entreprise Sonospec, relativement à l'installation de la sonorisation de l'Aréna Isothermic de Disraeli ;

QUE cette dépense soit financée à même la somme versée à la Ville par le Comité de Maintien Aréna Disraeli à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.6 - Urbanisme et revitalisation

10-2026-253

9.6.1 - Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 657 portant sur la formation d'un comité consultatif d'urbanisme stipule que tous ses membres doivent être nommés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 657 stipule que le Comité consultatif d'urbanisme doit être formé d'au moins six (6) personnes résidant sur le territoire de la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres du comité est fixée à deux (2) ans et renouvelable par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'alterner le renouvellement des mandats des membres afin de conserver une certaine expérience au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit renouvelé le mandat de Mme Danielle Perron au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2028.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

10 - POINT D'INFORMATION

- Halloween : kiosque par les pompiers et surveillance de 15h à 20h.

- Billets en vente pour le 50e de l'aréna (440 vendus - limite de 450 sur le site, VIP et bénévoles environ 100).
- Calendrier municipal 2027 (rappel qu'il est gratuit et inviter la population à le consulter avant d'appeler).

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19 h 38 et se termine à 19 h 38.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

10-2026-254

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 19 h 39.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Charles Audet
Maire

Kim Côté
Directrice générale et greffière